



Boostez
votre carrière
en affichant un score
TOEIC!



EN SAVOIR PLUS

60 ans de déficits

L'endettement public de la France n'est pas illimité

Ce qui s'est passé au Royaume-Uni à l'automne dernier montre qu'une crise peut arriver très rapidement et de manière imprévisible



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le gouvernement Borne a mis en avant les risques présentés par l'endettement public de la France pour expliquer, entre autres justifications, l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution en vue de faire adopter la loi de réforme des retraites par le Parlement.

L'État emprunte aujourd'hui sans difficulté à des taux nettement inférieurs à ceux de grands pays de la zone euro comme l'Italie et l'Espagne. Pour les acteurs des marchés financiers, comme les agences de notation, la probabilité d'un défaut de paiement sur le principal ou les intérêts de sa dette est très faible. La France ne peut pas pour autant s'endetter indéfiniment.

Il est impossible de déterminer un seuil d'endettement au-delà duquel se déclencherait une crise des finances publiques imposant des mesures drastiques de redressement, car son éventuelle survenue dépend de nombreux paramètres souvent non quantifiables et spécifiques à chaque pays et chaque période. Ce qui s'est passé au Royaume-Uni à l'automne dernier montre qu'une telle crise peut arriver très rapidement sans avoir été prévue.

La garantie de la BCE

Pour éviter de se trouver dans une telle situation, les économistes recommandent généralement de stabiliser la dette publique en pourcentage du PIB à un horizon plus ou moins proche pour montrer qu'elle est sous contrôle. Pour qu'elle soit stabilisée, le déficit ne doit pas augmenter indéfiniment. Cette condition est indépendante du taux d'intérêt de la dette. Si celui-ci est inférieur au taux de croissance du PIB en valeur, il est plus facile de stabiliser la dette, mais on peut très bien ne pas y arriver.

Or le déficit public français est sur une tendance croissante depuis 60 ans. Il s'accroît pendant les crises, ce qui est souhaitable, et ensuite il n'est jamais assez réduit. La soutenabilité de la dette publique française n'est assurée que par la BCE et il n'est pas sûr que ce soit une garantie illimitée.

“Le risque est celui d'un éclatement de la zone euro provoqué par la sortie d'un ou plusieurs pays du Nord où des mouvements populistes prendraient le pouvoir en mettant en avant leur refus de payer pour les pays du Sud”

Pour lutter contre l'inflation, la BCE, comme les autres banques centrales, n'achète plus de titres publics, et les États de la zone euro doivent de nouveau faire appel aux marchés financiers. La BCE a néanmoins toujours les moyens de soutenir sans limite un État en difficulté, mais à condition de prendre des mesures de redressement de ses comptes publics qui pourraient être très douloureuses.

Il se peut toutefois que la BCE soutienne toujours la France, l'Italie ou l'Espagne, même si ces pays ne font pas assez d'efforts pour redresser leurs comptes, car ils sont “too big to fail”. Si leurs gouvernements et les acteurs des marchés financiers en sont convaincus, les premiers peuvent s'endetter sans limite sans que les seconds ne s'en inquiètent. Le risque est alors celui d'un éclatement de la zone euro provoqué par la sortie d'un ou plusieurs pays du Nord où des mouvements populistes prendraient le pouvoir en mettant en avant leur refus de payer pour les pays du Sud. La France reviendrait alors dans la situation d'avant l'euro, où elle dût prendre en 1983 un “tournant de la rigueur” pour rassurer ses créanciers, mais avec une dette aujourd'hui bien plus élevée.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle

Publié le 21/03/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)